

Pour 2024, nous refusons que le pré-projet d'AXESS de convention collective unique écrase toute revendication salariale légitime et d'urgence sociale.

Il est désolant de constater que les salarié.es déjà exclus de la revalorisation Laforcade soient encore assignés au statut de smicard. Comble du cynisme : les voilà pris en étau d'un jeu de dupe par bon nombre de partenaires sociaux. Voilà maintenant deux ans que Laforcade exclut toujours de nombreux salarié.es du secteur, malgré une grave pénurie de professionnels et les difficultés de recrutement dont se plaignent les employeurs !

L'indemnité SEGUR-Laforcade devient une indemnité fondante avec l'augmentation du SMIC et l'évolution de l'inflation.

Nous rappelons que la liste des métiers dont les indices sont infra smic ne cesse d'augmenter.

Dans le sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le SMIC devient la principale variable d'ajustement de nos évolutions salariales

Les organisations patronales AXESS (Fehap, Nexem, Croix rouge) affichent leur volonté d'augmenter les bas salaires et omettent de préciser que cette augmentation, conditionnée à leur projet de convention, générerait une perte sur l'ensemble d'une carrière, d'une centaine de milliers d'euros en moyenne, pour tous les métiers de la branche.

Le cadre légal permet dès maintenant d'augmenter les salaires. Pourtant, le syndicat employeur reste fixé sur la négociation d'une convention collective unique reléguant l'urgence de revalorisation salariale et se centrant sur une redéfinition du salaire de tous, avec des parts variables, créant l'arbitraire et la division entre les salariés.

Notre organisation syndicale SUD dénonce l'attitude des organisations patronales NEXEM et FEHAP qui, accompagnés par la CFDT, bloquent de manière déloyale toutes les négociations dans les conventions collectives CC51, CC66-79/CHRS.

Suite au droit d'opposition exercé par trois syndicats, le chantage est clair :

« Vous refusez notre projet, vous n'aurez pas d'augmentation salariale ».

La CFE-CGC et la CFTC ont rejoint via des déclarations officielles les positions des 3 syndicats qui ont fait valoir leur droit d'opposition à la proposition patronale.

- Sud Santé sociaux demande une sortie des postures en place depuis plusieurs mois et la mise au travail des uns et des autres autour d'un projet fédérateur qui fasse l'objet de négociations loyales et respectueuses des valeurs des différentes parties prenantes.



- Sud Santé Sociaux demande aux uns et autres de reconnaître que l'écriture d'une nouvelle convention est un projet sérieux qui nécessite du temps.
- Sud Santé Sociaux demande que les tables de négociations des différentes conventions permettent de traiter l'urgence salariale et laisse au champ de la BASS-MS toute latitude pour construire un projet viable et ambitieux pour une Convention Collective Commune de Haut Niveau.

